



Commune de Gy  
Législature 2007-2011  
Séance du 12 mai 2011

## Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir

---

Vu le rapport de la commission « Finances, école & informations » du 7 avril 2011,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité soit 7 voix pour

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 suivants pour un montant total de 276'588.15 F, soit :

Rubrique	Libellé	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart
0200.3030	Charges sociales	1'900	2'242.80	-342.80
0800.3120	Eau, énergie	4'600.00	5'904.20	-1'304.20
0800.3140	Entretien immeubles par tiers	26'000.00	75'432.90	-49'432.90
3000.3130	Achat marchandises et fournitures	3'000.00	3'750.00	-750.00
3000.3630	Partic. Aux activités culturelles	3'650.00	6'135.22	-2'485.22
5401.3520	Grpt crèche intercommunale	0.00	17'800.00	-17'800.00
5800.3650	Subvention œuvres sociales	8'000.00	8'529.00	-529.00
5800.3670	Aide humanitaire	5'000.00	5'200.00	-200.00
7400.3180	Prestation de service	2'500.00	4'182.90	-1'682.90
9000.3300	Pertes sur débiteurs-amort. patrimoine financier	5'000.00	103'162.80	-98'162.80
9000.3460	Compens. financière aux communes françaises	4'000.00	5'168.76	-1'168.76
9000.3510	Frais de perception	38'100.00	38'609.47	-509.47
9400.3220	Intérêts dette moyen/long terme	27'000.00	127'323.90	-100'323.90
9500.3180	Prestations service	7'500.00	8'790.35	-1'290.35
9500.3115	Impôts immobiliers complémentaires	3'700.00	2'076.80	-605.85
<b>Total des crédits budgétaires supplémentaires</b>				<b>276'588.15</b>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le Maire : A. MOTTIER